



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attractivité du métier d'aide-soignant

Question écrite n° 25524

Texte de la question

M. Didier Martin interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la question de l'attractivité du métier d'aide-soignant. Selon l'étude n° 1135 de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) de décembre 2019, le métier d'aide-soignant peine aujourd'hui à attirer les jeunes en âge de se former. En effet, entre 2014 et 2018, le nombre de candidats au concours d'entrée a diminué de 42 %. Ce déficit d'attractivité s'explique en partie par une rémunération encore trop faible des aides-soignants. Il découle également d'un manque de reconnaissance du rôle-clé de l'aide-soignant et de conditions de travail particulièrement difficiles et éprouvantes. Plus fondamentalement, il traduit une crise de vocation profonde qu'il convient d'endiguer. Dans son « Plan de mobilisation nationale en faveur de l'attractivité des métiers du grand âge 2020-2024 » remis le 29 octobre 2019, Myriam El Khomri formule 59 préconisations afin de « relever le défi de l'attractivité des métiers du grand âge et de l'autonomie », filière dans laquelle 60 000 postes sont actuellement non pourvus. Parmi elles figurent une revalorisation de la rémunération, une modernisation des offres de formation, la gratuité systématique des formations ainsi que le lancement d'un plan national de lutte contre la sinistralité. Dans son rapport, Myriam El Khomri appelle plus spécifiquement de ses vœux la suppression du concours d'aide-soignant. Face à cette désaffection pour les métiers du grand âge et en particulier pour celui d'aide-soignant, métiers indispensables à une prise en charge humaine de nos aînés, et dans un contexte de vieillissement de la population, il convient d'agir rapidement pour permettre à cette filière de recruter plus aisément. Il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour accroître l'attractivité du métier d'aide-soignant et plus généralement de ceux du grand âge et de l'autonomie.

Texte de la réponse

Les données publiées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques révèlent une diminution du nombre des inscrits à la formation d'aide-soignant pour la deuxième année consécutive – la baisse est de 6 % entre 2016 et 2018 –, ainsi qu'une forte baisse du nombre de candidats au concours d'entrée, qui est de l'ordre de 40 % depuis 2014. Toutefois, l'évolution du nombre des diplômés est restée quasi stable : il était de 22 800 en 2018. Afin de favoriser l'accès à cette formation et de mieux reconnaître les compétences des aides-soignants dans leur pratique professionnelle, plusieurs actions ont été engagées depuis 2018. Leur mise en œuvre se poursuit, notamment dans le cadre des plans Ma santé 2022 et Investir pour l'hôpital. La valorisation de la formation et, par là même, de la profession d'aide-soignant est au cœur des mesures portées par le ministère. Un groupe de travail associant tous les acteurs concernés s'est constitué en avril 2019. Il a engagé une refonte des référentiels métier et formation, qui est en cours de finalisation en vue d'une mise en place à la rentrée de septembre 2020. La réforme est aussi l'opportunité de mettre en place des passerelles avec d'autres professions et, donc, de décloisonner l'exercice de la profession d'aide-soignant. Les travaux du groupe s'articulent autour des préconisations de la mission conduite par Mme Myriam El Khomri. Dans son rapport remis à l'automne 2019, elle recommande une simplification des modalités d'accès à la formation, qui garantisse malgré tout une diversité des profils, indispensable. Mme El Khomri envisage aussi la mise en place de critères de sélection nationaux pour suivre la formation. Les arbitrages devraient être rendus publics

prochainement. La mobilisation continue au niveau des agences régionales de santé (ARS) pour valoriser le métier et desserrer le calendrier des concours existants, qui était trop étalé dans le temps. J'en veux pour preuve qu'il fallait attendre près d'un an entre son inscription au concours et l'entrée dans la formation, ce qui ne permettait pas aux jeunes intéressés par le métier d'aide-soignant de se projeter aussi loin. À plus long terme, la réflexion se poursuit avec le ministère de l'enseignement supérieur, afin de rendre la formation d'aide-soignant beaucoup plus visible et lisible aux yeux des lycéens, notamment sur la plateforme Parcoursup.

Données clés

Auteur : [M. Didier Martin](#)

Circonscription : Côte-d'Or (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25524

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 décembre 2019](#), page 11307

Réponse publiée au JO le : [4 février 2020](#), page 884